

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-048

L'an deux mille vingt trois

Le premier juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 25 mai 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police.

M. le Maire expose,

VU le projet d'aménagement de la sécurité routière, dans la traversée de l'agglomération de Petit Bornand, sur voirie départementale, par la mise en œuvre d'un plateau surélevé et la création d'un îlot, au carrefour RD 12 / impasse du Créavy et dans les raccordements des rampants du plateau surélevé à l'intersection RD 12 / route de Puze ;

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du produit des amendes de police.

Le coût prévisionnel est de 36 805 € HT.

Il est proposé au conseil municipal après avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Haute-Savoie ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à demander et à faire la communication du projet ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-048

Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023

Rendue exécutoire le : 06 juin 2023

Le Maire,

Christophe FOURNIER

